

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2010.

Présents : QUERET Jean-Louis, Maire, GENREAU François, GOUDON Valérie, SEILLIEBERT Christophe adjoints, BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents excusés :

CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette
DUARTE MACIEL Séverine a donné pouvoir à GOUDON Valérie
LARBI Laurent a donné pouvoir à GENREAU François
DURVILLE Julien a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe.

Absent : MATHIEU Daniel

Secrétaire de séance : QUARTIER David

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer les délibérations le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le vote des trois taxes.

Le conseil accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire informe le conseil municipal que le montant des trois taxes et l'élaboration des différents budgets ont été établis en concertation avec la commission des finances.

Vote des comptes de gestion 2009 :

Après avoir pris connaissance des différents comptes de gestion 2009 dressés par Mme le Percepteur, visés par le Trésorier Payeur Général, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion 2009 n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

Compte administratifs 2009 :

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif, après avoir entendu et approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2009, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2009, les membres du conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs 2009 qui se présentent comme suit :

Budget principal :

- Recettes de fonctionnement :	625 620.07
- Dépenses de fonctionnement :	410 066.37
- Résultat de l'exercice :	215 553.70
- Recettes d'investissement :	82 822.75
- Dépenses d'investissement :	47 911.90

- Résultat de l'exercice : 34 910.85

- *Résultat global de clôture* : 250 464.55

Budget des eaux et assainissement:

- Recettes d'exploitation : 198 758.95

- Dépenses d'exploitation : 62 221.84

- Résultat de l'exercice : 136 537.11

- Recettes d'investissement : 32 463.73

- Dépenses d'investissement : 39 520.70

- Résultat de l'exercice : - 7 056.97

- *Résultat global de clôture* : 129 480.14

Budget du Centre Communal d'Action Sociale :

- Recettes de fonctionnement : 2 068.44

- Dépenses de fonctionnement : 1509.07

- Résultat de l'exercice : 559.37

Vote des trois taxes :

M. le Maire propose aux membres du conseil de voter les différents taux des trois taxes 2010. Le choix est fait d'augmenter les trois taxes de 3%. Les nouveaux taux appliqués en 2010 seront donc les suivants :

Taxe d'habitation de 11,25% à 11,59%

Taxe foncière (bâti) de 16,84% à 17,34%

Taxe foncière (non bâti) de 46,84% à 48,24%

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité pour.

Vote des budgets primitifs :

Les conseillers municipaux examinent et votent à l'unanimité les budgets primitifs présentés par M. le Maire et la commission des finances.

Les budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget communal :

- Section de fonctionnement :	681 868.70
- Section d'investissement :	467 368.87

Budget des eaux et assainissement :

- Section d'exploitation :	261 329.05
- Section d'investissement :	75 794.02

Budget du C.C.A.S.

- Section de fonctionnement :	3359.37
-------------------------------	---------

Choix de l'entreprise pour le columbarium :

Christophe SEILLIEBERT informe les membres du conseil municipal que la commission des cimetières a contacté trois entreprises afin de faire effectuer trois devis différents (entreprises MUNIER, COURTAT et HEDOU) pour la construction du columbarium.

Après étude des différentes propositions, la commission des cimetières a opté pour la société HEDOU, son projet étant le meilleur sur le rapport qualité/prix pour un montant de 11850,00 euros TTC pour le cimetière de Champlost et de 4265,00 euros pour le cimetière de Vachy, prévu au budget 2010 sur le compte 2116. Le prix de concessions sera décidé ultérieurement lors d'une prochaine commission.

Après avoir délibéré, les membres du conseil vote à l'unanimité pour.

Questions diverses :

M. Jean-Raymond COMPERAT demande si le conseil municipal de Champlost ne pourrait pas se prononcer sur l'installation d'éoliennes sur la commune comme l'ont fait les communes de Brienon/Armançon et Turny car les sommes revenant à l'année à la commune ne sont pas négligeables.

M. le Maire répond que le conseil ne peut pas se prononcer sur ce sujet, ce dernier n'étant pas à l'ordre du jour, mais que suite à l'entrevue qu'il avait eu avec la société Intervent (qui n'est pas la même que pour Brienon et Turny), il ne s'était positionné ni contre ni pour mais qu'il fallait attendre une proposition plus concrète pour se prononcer et qu'il ne fallait peut-être pas considérer que le côté pécunier des choses.

La séance est levée à 22H30.

Vu par nous, Jean-louis QUERET, Maire de la commune de Champlost pour être affiché le 15 avril 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,
Jean-Louis QUERET